



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

grippe

Question écrite n° 81217

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes que, selon le bilan définitif de l'Institut de veille sanitaire, l'épidémie de grippe qui a durement frappé notre pays cette année a contribué à une surmortalité hivernale record de 18 300 décès en France. D'aucuns s'interrogent aujourd'hui quant à l'efficacité et à l'utilité du vaccin contre la grippe. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment quant à ce problème et quelles réponses elle compte apporter pour prémunir nos concitoyens les plus fragiles (personnes âgées, personnes affectées d'une ALD) face aux risques d'une nouvelle épidémie de grippe de forte ampleur.

### Texte de la réponse

L'institut national de veille sanitaire fait état pour l'hiver 2014-2015 d'une surmortalité hivernale de 19 %. Il n'est cependant pas possible à ce stade, de préciser la part de la grippe dans cet excès de mortalité qui touche l'ensemble des régions en France. La composition des vaccins antigrippaux destinés à l'ensemble des pays, doit tenir compte des variations saisonnières du virus ; elle est arrêtée par l'organisation mondiale de la santé (OMS) chaque année aux alentours de février-mars. La composition des vaccins est fixée suffisamment précocement afin de permettre aux laboratoires de disposer du temps nécessaire à la production. Cette année le vaccin anti-grippal était composé de 2 souches de type A (H1N1, H3N2) et d'une souche B. Or en mai 2014, une mutation de la souche H3N2 s'est produite alors que le processus de fabrication était en cours, il n'était plus possible de revoir la composition du vaccin. Le vaccin a donc cette année été moins efficace pour les sujets ayant présenté une grippe liée au virus H3N2 (forme majoritaire durant l'hiver 2014-2015) ; il est cependant resté efficace pour les gripes liées aux 2 autres virus. La nécessité de disposer d'un délai suffisant (6 mois) pour la fabrication des doses vaccinales ne permet pas de pouvoir corriger une éventuelle variation antigénique du virus lorsque celle-ci apparaît tardivement. Plus globalement, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes insiste sur l'importance du taux de couverture vaccinale des populations âgées et vulnérables. Le rapport confié par le Gouvernement à Madame Sandrine Hurel permettra d'ouvrir de nouvelles pistes pour son amélioration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81217

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [9 juin 2015](#), page 4226

**Réponse publiée au JO le :** [25 août 2015](#), page 6471